

Règlement de la Junior Association

Génocide • Animal

1: Le Respect

Chaque membre se doit de ne jamais insulter moralement ou physiquement autrui. Les contenus racistes, pornographiques, menaçants ou encore insultants feront l'objet d'une exclusion immédiate de la part de son auteur.

Nous n'avons pas tous les mêmes opinions, même entre défenseurs de la faune et de la flore, merci de bien respecter celles de tout le monde.

Si, vous avez un problème avec un membre ou tout autre personne ne faisant pas parti de l'association (cela concerne les actions sur le terrain), s'adresser à la présidente et vice-présidente, elles s'efforceront de trouver une solution.

La présidente et la vice-présidente, ne sont pas responsables de vos propos, les seuls responsables sont leur auteur.

2: La Sécurité

Tout membre doit bénéficier d'un accord parental pour entrer dans l'association, ainsi que pour participer aux actions. A chaque action, les membres voulant y participer, doivent avoir l'accord d'au moins un de leur parent/tuteur.

Sans celui-là, le membre concerné ne pourra pas y participer.

Nous voulons réaliser nos actions dans la légitimité et la sécurité.

Un membre ne tenant pas son responsable légal au courant et ayant un souci (de santé, objets perdus/cassés, altercation..) durant l'action, pourrait entraîner de graves problèmes aux responsables de l'association.

Un membre ayant participé à une action sans l'accord d'un de ses deux parents/tuteur(s) aura un avertissement, au bout de deux avertissements, une exclusion (partielle, ou définitive) sera décidée par les responsables de l'association.

3: Actions

Nous ferons tous types d'actions, pour exemple, nous mettons à votre disposition le tableau ci-dessous :

Type d'action	But	Nombre minimum de membre
Tractage	Distribuer des tracts (en ville, a un festival, un magasin...)	Deux membres minimum.
Signature de pétitions	Faire signer des pétitions.	Deux membres minimum.
Brocantes	Vendre nos affaires personnelles, ou objets fabriqués dont l'argent récolté sera remis à une association de défense animale et environnementale.	Trois membres minimum.
Exposition	Faire une exposition sur les différentes sortes de maltraitance animales et/ou sur l'environnement dans différents lieux. (Collège, Festivals...)	Trois membres minimum.
Vidéo	Créer une vidéo sur la protection de la faune et de la flore ayant pour but de faire réagir le public.	Trois membres minimum.
Sensibilisation	Sensibiliser notre entourage sur ce massacre.	Un membre minimum. (Cette action peut se réaliser chez vous)
Mise en scène	Créer une petite mise en scène sur un thème de la maltraitance animale.	Deux membres minimum.
Stands	Tenir un stand à une occasion spéciale (ex : Journée Sans Viande) en ville, à un festival ...	Quatre membres minimum.
Ramassage de déchets	Ramasser les déchets dans un lieu précis ; forêt, plage...	Deux membres minimum.

4: Rôles


Il y a plusieurs rôles disponibles au sein de l'association.

Les rôles seront attribués aux membres en fonction de leur participation dans l'association, ainsi que de la confiance qui règne entre eux et la présidente.

L'attribution des rôles se fait par la présidente et la vice-présidente.

Un membre peut refuser le rôle qui lui est proposé et quitter son poste à tout moment, mais en ayant préalablement prévenu une des deux responsables.

Un tableau avec les différents rôles est mis à votre disposition :

Rôles	Fonction	Nombre de poste disponibles
Présidente 	C'est elle qui prend les décisions pour l'association. Elle aide et dirige les membres.	Un
Vice-présidente	C'est elle qui relaie la présidente, elles ont les mêmes responsabilités. Avant de prendre une décision, elle doit en parler à la présidente, et devra la tenir au courant de toutes modifications effectuées.	Un
Gestionnaire	Elle s'occupe des inscriptions, des listes (membres actifs, actions ...) Elle doit mettre à jour au fur et à mesure le cahier de l'association (Animaux à sauver, Bilan des actions, Listes des membres ...)	Deux
Secrétaire	C'est elle qui seconde la gestionnaire, elles peuvent se répartir les tâches.	Un
Graphiste	L'artiste qui réalisera nos tracts, affiches, ainsi que tout ce qui est images et/ou vidéos.	Un

Si vous voulez postuler pour un poste, merci de s'adresser à une des deux présidentes. Toutes personnes trahissant la confiance de l'association en sera bannit.

Toutefois, si vous avez une quelconque question, merci de vous adresser à Manon ou Jeanne.

help-animals@hotmail.fr (Manon) | janekotzy@live.fr (Jeanne)
ou l'e-mail de l'association ; Genocide-Animal@hotmail.fr

En signant vous vous engagez à appliquer ce règlement.

Signature :

Membre n°1	Membre n°2	Membre n°3	Membre n°4
Membre n°5	Membre n°6	Membre n°7	Membre n°8
Membre n°9	Membre n°10	Membre n°11	Membre n°12
Membre n°13	Membre n°14	Membre n°15	Membre n°16
Membre n°17	Membre n°18	Membre n°19	Membre n°20
Membre n°21	Membre n°22	Membre n°23	Membre n°24
Membre n°25	Membre n°26	Membre n°27	Membre n°28